

Réforme des CPMS, la CSC-Enseignement reste vigilante !

Bouge, le 10 mars 2026

Le cabinet de la Ministre Glatigny nous a, tout récemment, présenté les grandes lignes de la future **réforme des CPMS**.

Même si le Gouvernement n'a approuvé aucun texte certaines choses nous inquiètent, notamment :

- **La révision des missions** qui placerait les CPMS au service du système scolaire et plus uniquement au service du jeune et de sa famille.
- **Les plans de pilotage et la contractualisation** avec les écoles qui engendreraient une charge administrative alourdie et chronophage pour le personnel, le tout dans des délais très courts.
- **L'aspect santé** semblerait disparaître des axes prioritaires d'intervention.
- **La modification des structures** vers des centres de plus grande taille. A quelles conditions pour les membres du personnel en cas de fusion de centres ?
- ...

La CSC Enseignement participera à toutes les rencontres concernant cette réforme. Elle veillera avec la plus grande vigilance à ce que l'ADN des CPMS ne soit pas altéré par la réforme à venir. Fidèle à ses valeurs, elle défendra un modèle dans lequel l'élève et sa famille demeureront au cœur des actions menées par les centres.

La CSC Enseignement sera particulièrement attentive aux conséquences de cette réforme sur les membres du personnel, afin de garantir leur emploi et le respect de leurs missions, de leurs conditions de travail et de l'expertise au service du bien-être et de l'accompagnement de chaque élève.

**Dès que des textes officiels seront disponibles,
nous organiserons une assemblée générale.**

